



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin - Crossay - Frainville - Gérainville - Les Vaux - Ymorville

Séance	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL MUNICIPAL			
Date - Heure	21/02/2014 à 20h30	21/02/2014 à 20h30			
Lieu	Mairie	Mairie			
Session	Publique	Publique			
Date de la convocation	14 février 2014	14 février 2014			
Référence	CM-CR-2014-001	CM-CR-2014-001			
État du document	Validé	Validé			
Présents	Sylvie BEZANNIER Christine DI GENNARO Laurent DUMONT Jackie FERRE (maire) Lionel GAUTHIER	Liliane MONTAUDOIN Ludovic NADEAU Didier RIVIERE Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU			
Pouvoir	•	Patrick BARDE donne pouvoir à Jackie FERRE			

Pouvoir Patrick BARDE donne pouvoir à Jackie FERRE Sylvie DE DEYN Nathalie FLARY Corinne LUCAS Jean Claude NOELL Secrétaire de séance Liliane MONTAUDOIN Secrétaire de mairie Viviane HUGUET - Virginie CARTON Début de séance 20H30 Fin de séance

ORDRE du JOUR

01 - Ouverture de la séance	02
02 - Approbation du compte rendu de la précédente séance en date du 13 décembre 2013	.02
03 – Demande d'une séance à huis clos	02
04 – Compte administratif, compte de gestion 2013 et affectation du résultat	02
05 – Vote des taxes communales pour 2014	03
06 – Subventions versée au CCAS de Prunay le Gillon pour 2014	03
07 – Prix du portage de repas pour l'année 2014	03
08 – Budget primitif 2014	03
09 – Fonds de péréquation pour 2014	04
10 – Tarifs 2014	04
11 – Demande de subvention auprès de la commune de Prunay le Gillon	05
12 – CAUE28 : adhésion 2014	06
13 – Demande de subventions auprès du fonds national de prévention	06
14 – Conseil Général : projet de découpage délimitant les nouveaux cantons	06
15 – Chartres Métropole : transferts de compétences	07
16 – Mairie de Mainvilliers : rapport piscine des Vauroux	07
17 – Bureau et tour de garde pour les élections, 1 ^{er} tour, du 23 mars 2014	07
18 – Rosière 2014	80
19 - Informations des différents départements communaux	80
20 – Clôture de séance	09

01. OUVERTURE de SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture du pouvoir qu'il a en sa possession, Patrick BARDE donne pouvoir à Jackie FERRE.

10 membres du conseil sont présents, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Liliane MONTAUDOIN

S ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

Conformément à l'article L 2121-12 du CGCT, le conseil est invité à se prononcer sur l'examen d'une nouvelle délibération :

- approbation du compte administratif, du compte de gestion 2013 et affectation du résultat

Servicio ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

02. APPROBATION du COMPTE RENDU de la PRECEDENTE SEANCE du 13 DECEMBRE 2013

Aucune remarque n'étant faite.

Septembrie ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

03. DEMANDE d'une SEANCE à HUIS CLOS

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour une séance à huis clos.

S ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

04. COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE de GESTION 2013 et AFFECTATION du RESULTAT

Délibération 2014-001

Monsieur le Maire laisse la parole à Ludovic Nadeau, adjoint chargé des finances, afin de présenter aux membres le compte administratif 2013 de la commune.

SECTION INVESTISSEMENTSECTION DE FONCTIONNEMENTDEPENSES: 1 440 485.97€DEPENSES768 439.48€RECETTES: 1404513,85€RECETTES1138845.92€DEFICIT: 35972.12€EXCEDENT370406.44€

RESTE à REALISER (INVESTISSEMENT)

Dépenses : 675 212,00€ Recettes : 745 015,56€ Excédent : 69 803,56€

- . Report en dépenses d'investissement au compte 001 : 35 972.12€
- . Report en recettes de fonctionnement au compte 002 : 370 406.44€

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la séance et passe la présidence à la doyenne de séance, Liliane MONTAUDOIN.

Après débat, les membres du conseil municipal :

- **DONNENT** quitus à Monsieur le Maire pour sa bonne gestion
- **APPROUVENT** le compte administratif 2013 et le compte de gestion de Monsieur l'agent comptable. Ces 2 documents sont conformes.

Monsieur le Maire revient présider la séance.

S ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

05. VOTE des TAXES COMMUNALES pour 2014

Délibération 2014-002

L'élaboration du budget 2014 a fait l'objet d'une réunion en date du 19 février 2014. Lors de cette réunion ont été abordées les taxes communales. Pour 2014, Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation de 1,70%. Monsieur le Maire souligne que les dépenses municipales constatées (masse salariale, énergie)...seront de 2.35%.

	2013	Propositions 2014	VOTE
Taxe d'habitation	9.88%	10.05%	Adopté à l'unanimité
Taxe foncière bâti	19.74%	20.07%	Adopté à l'unanimité
Taxe foncière non bâti	25.88%	26.32%	Adopté à l'unanimité

Après débat, le conseil municipal :

- ACCEPTE la proposition faite par Monsieur le Maire d'appliquer les taxes communales cidessus pour 2014

S ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

06. SUBVENTION VERSEE au CCAS de PRUNAY LE GILLON pour 2014

Délibération 2014-003

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour verser au CCAS de Prunay le Gillon la somme de 6 000€ pour l'année 2014, somme suffisante pour son fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2013 une subvention de 8 000€ avait été votée.

Monsieur le Maire précise que cette somme de 6 000€ est inscrite au budget primitif 2014.

Après débat, le conseil municipal :

- ACCEPTE de verser la somme de 6000€ au CCAS de Prunay le Gillon pour l'année 2014

S ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

07. PRIX du PORTAGE de REPAS pour l'ANNEE 2014

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que cette décision sera validée par les membres du CCAS par un prochain conseil d'administration en date du 24 février prochain.

Monsieur le Maire rappelle le tarif 2013 pour le portage de repas à 5,61€.

Monsieur le Maire signale d'Yvelines Restauration a augmenté ses tarifs. Le coût du repas livré est de 5,68€TTC.

Monsieur le Maire propose pour 2014, un tarif de 5,70€TTC à compter du 1^{er} mars 2014.

08. BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de finances a eu lieu en mairie le 12 février dernier, il présente les projets pour 2014 :

- Panneaux de signalisation (Avenue Malaguet, rue du Grand Moulin et panneau d'entrée d'agglomération)
- Équipements techniques (container de stockage)
- Éclairage de l'Eglise + bureau d'étude Calvel
- Restauration de la toiture de la sacristie de l'Eglise St Denis
- Amélioration du cadre de vie (aire de jeux)
- Réalisation de cave-urnes (dernière tranche)
- Réalisation du jardin du souvenir
- Restauration cantine, rénovation fenêtres et portes
- Modernisation de la cuisine (lave-vaisselle)

COMPTE-RENDU / CONSEIL MUNICIPAL – 21/02/2014

Monsieur le Maire rappelle que certains projets sont susceptibles d'être subventionnés. Les dossiers ont été votés lors du conseil du mois de décembre 2013.

Délibération 2014-004

Monsieur le Maire présente le budget 2014 de la commune au conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que le budget est présenté par chapitre et que chaque section, investissement et fonctionnement, est en équilibre entre les recettes et les dépenses.

Section d'investissement Section fonctionnement

 Recettes
 1 347 672,00€
 Recettes
 1 061 523,00 €

 Dépenses
 1 347 672,00€
 Dépenses
 1 061 523,00 €

Après débat, le conseil municipal :

-VOTE le budget primitif 2014 par chapitre

S ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

09. FONDS de PEREQUATION pour l'ANNEE 2014

Délibération 2014-005

Monsieur le Maire rappelle que le produit du fonds de péréquation constitue une recette non fiscale de la section de fonctionnement du budget des communes de moins de 5 000 habitants déterminée en fonction du niveau d'investissement de la commune.

Pour l'année 2014, le plafond de subvention est fixé à 24 500€ correspondant à un taux de 50% du montant HT soit 49000 € de travaux au titre de l'investissement.

Sont pris en considération les travaux ou acquisitions supérieurs à 1 500€HT mandatés au cours de l'exercice, financés sur les crédits de la section d'investissement du budget communal principal. Sont exclues du fonds les dépenses liées à l'aménagement des lotissements.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à demander ce fonds auprès du Conseil Général28.

Après débat, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter ce fonds auprès du Conseil Général28

S ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

10. TARIFS 2014 - REGIE MUNICIPALE

LOCATION de TABLES PLIANTES ET CHAISES

Délibération 2014-006

Monsieur le Maire propose de mettre à la location des tables pliantes en plastique et des chaises.

Monsieur le Maire précise que ces tables et chaises sont louées aux particuliers sous réserve de faisabilité technique et de disponibilité de la mairie, exclusivement sur le territoire communal, acheminées et posées par les agents techniques pour 72 heures du vendredi 15h au lundi 15h.

Monsieur le Maire propose le tarif suivant :

- table pliante lot de 3 → 9.90€
- chaise lot de 18 → 3.60€

Après débat, le conseil municipal :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire
- INSTAURE une caution de 150€ par lot
- VALIDE les tarifs ci-dessous

table pliante – lot de 3
chaise – lot de 18
caution
9.90€
3.60€
par lot

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

TAXE d'HABITATION POUR LES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE 2 ANS

Délibération 2014-007

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 14 avril 2011 concernant cette taxe d'habitation pour les logements vacants depuis plus de 5 ans. Il informe le conseil que le durée est maintenant de 2 ans, Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Monsieur le maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Ne peuvent être considérés comme tels les logements dont la durée d'occupation a été supérieure à 30 jours consécutifs au cours des 2 dernières années et ceux dont la vacance est indépendante de la volonté du contribuable. A ce jour, 34 logements sont vacants sur la commune de Prunay-le-Gillon.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Après débat, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'assujettir les logements vacants, depuis plus de 2 ans, à la taxe d'habitation
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Septembre à l'unanimité par le conseil municipal

11. DEMANDE de SUBVENTIONS AUPRES de la COMMUNE de PRUNAY LE GILLON

FEDERATION FRANCAISE pour le DON du SANG

Délibération 2014-008

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 13 décembre dernier un courrier de la fédération française pour le don du sang concernant une demande de subvention ou une mise à disposition d'une salle accueillant les collectes pour l'année 2014.

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune propose de mettre à disposition la salle polyvalente.

Après débat, le conseil municipal :

- **REJETE** la demande de subvention
- **DECIDE** de proposer la salle polyvalente pour les collectes

S ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

ASSOCIATION des PARALYSES de FRANCE

Délibération 2014-009

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 13 décembre dernier un courrier de l'Association des Paralysés de France concernant une demande de subvention pour l'année 2014.

Pour Prunay le Gillon, la subvention s'élève à hauteur de 30€.

Après débat, le conseil municipal :

- REFUSE le versement d'une subvention

S ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES

Délibération 2014-010

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 30 décembre dernier un courrier de l'Association Française des scléroses en plaques concernant une demande de subvention pour l'année 2014.

Après débat, le conseil municipal :

- **REFUSE** le versement d'une subvention

S ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

LA LIGUE CONTRE le CANCER

Délibération 2014-011

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu en date du 20 janvier dernier un courrier de la Ligue contre le cancer concernant une demande de subvention pour l'année 2014.

Après débat, le conseil municipal :

- **REFUSE** le versement d'une subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à relancer la ligue contre le cancer concernant la vente de ses terrains abandonnés sur la commune

S ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

12. CAUE28: ADHESION 2014

Délibération 2014-012

Monsieur le Maire a reçu en date du 23 janvier dernier, un courrier du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure et Loir (CAUE28) concernant d'adhésion pour 2014.

Monsieur le Maire rappelle le bien-fondé de cette adhésion :

- soutenir le CAUE28;
- participer à la vie de l'association ;
- profiter pleinement du CAUE28 ;
- être informé ;
- accéder aux ressources de la base de données des collectivités eulériennes ;
- être informé et invité à toutes les manifestations ;
- bénéficier du prêt gratuit de nos expositions ;
- bénéficier d'un accès gratuit et prioritaire aux ateliers-formations ;
- être destinataire de toutes nos publications ;
- bénéficier d'une réponse prioritaire dans le cadre de nos conseils sur site.

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion pour 2013 était de 210€.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à adhérer au CAUE28 pour un montant annuel de 210€ (tarif compris)

Après débat, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer au CAUE28
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la subvention

S ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

13. DEMANDE de SUBVENTIONS AUPRES du FONDS NATIONAL de PREVENTION DANS LE CADRE de la MISE en PLACE d'un DOCUMENT UNIQUE des RISQUES PROFESSIONNELS

Délibération 2014-013

En date du 28 novembre 2013, Monsieur le Maire a signé un contrat d'engagement réciproque, document unique d'évaluation des risques professionnels.

En date du 23 janvier 2014, le CTP du Centre de Gestion28, a émis un avis favorable concernant ce contrat d'engagement et a pris acte :

- de la mission du pôle santé au travail du CDG et des modalités d'accompagnement auprès de la commune
 - du calendrier de mise en œuvre
- de notre engagement à finaliser ce document pour décembre 2014 après avoir obtenu préalablement l'avis du CTP

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à obtenir une subvention auprès du Fonds National de Prévention dès que ce document sera validé par le CTP.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le fonds national de prévention

Septembrie ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

14. CONSEIL GENERAL: DEMANDE du CONSEIL GENERAL du PROJET de DECOUPAGE DELIMITANT les NOUVEAUX CANTONS du DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Monsieur le Maire a reçu plusieurs courriers du Conseil Général d'Eure et Loir concernant le découpage des nouveaux cantons de l'Eure et Loir.

Monsieur le Maire présente ce nouveau découpage du Conseil Général.

Après débat, le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer sur ce découpage.

15. CHARTRES METROPOLE

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Chartres Métropole en date du 12 décembre dernier concernant 3 rapports.

Monsieur le Maire présente ces 3 rapports.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « DEFIBRILLATEURS »

Délibération 2014-014

Après débat, le conseil municipal :

- APPROUVE le rapport transfert de compétence « défibrillateurs »

Salar ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « LUTTE CONTRE L'INCENDIE »

Délibération 2014-015

Après débat, le conseil municipal :

- APPROUVE le rapport transfert de compétence « lutte contre l'incendie »

Suppose à l'unanimité ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

PISCINE des VAUROUX « TRANSFERT DE CHARGES AU SIPPV »

Délibération 2014-016

Après débat, le conseil municipal :

- APPROUVE le rapport piscine des Vauroux « transferts de charges au SIPPV »

Standard de la l'unanimité ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

16. MAIRIE DE MAINVILLIERS: RAPPORT sur la QUESTION RECURRENTE de la COMPENSATION par la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de CHARTRES METROPOLE du RETOUR à la COMPETENCE COMMUNALE de GESTION de la PISCINE des VAUROUX

Délibération 2014-017

Monsieur le Maire a reçu en date du 19 décembre denier un courrier de la mairie de Mainvilliers concernant un rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la question récurrente de la compensation par la communauté d'agglomération de Chartres du retour à la compétence communale de gestion de la piscine des Vauroux.

Monsieur le Maire souligne que ce rapport a été envoyé à tous les membres du conseil à titre d'information.

Après débat, le conseil municipal :

- **SOUHAITE** que soient respectées les consignes de la cours des comptes

Support à l'unanimité ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

17. TOUR de GARDE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES du 23 MARS 2014

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de s'inscrire pour le tour de garde des élections municipales du 1^{er} tour, le 23 mars 2014.

	De 8 h 00	De 10 h 30	De 13 h 00	De 15 h 30
	À 10 h 30	À 13 h 00	À 15 h 30	À 18 h 00
1	Jackie FERRE (8h00-9h30)	Ludovic		Ludovic
	Ludovic NADEAU (9h30-10h30)	NADEAU		NADEAU
2	Didier	Laurent	Nicolas	Lionel
	RIVIERE	DUMONT	VANNEAU	GAUTHIER
3	Patrick	Christine	Sylvie	Corinne
	VABOIS	DI GENNARO	BEZANNIER	LUCAS

18. ROSIERE 2014

Délibération 2014-018

Monsieur VANNEAU rappelle qu'afin de répondre aux souhaits d'Eugène Cellot, une rosière doit être élue chaque année et doit répondre aux critères suivants :

- Être âgée de 18 à 21 ans le dimanche des Rameaux (13 avril 2014)
- Résider dans la commune
- S'engager à entretenir les sépultures de la famille Cellot-Caille pour la Toussaint et les Rameaux

Monsieur le Maire propose de faire un appel à candidature et fixe la fin de dépôt des candidatures au 30 mars 2014.

Après débat, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel à candidature

S ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

19. INFORMATIONS des DIFFERENTS DEPARTEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

O Préfecture :

- versement du solde de la DETR de 3 107€ concernant l'aménagement des accès au restaurant scolaire pour le remplacement des huisseries

O Conseil Général28 :

- versement de la totalité de la subvention de 8 951€ concernant la réhabilitation de l'avenue Malaguet
- versement au titre du fonds départemental de péréquation au titre de l'année 2013 de 3 712€ notamment pour les travaux dans le cimetière

Ocourrier de la Région Centre concernant le devenir de la RN154

Ocourrier du Sénat concernant le PLU intercommunal : compromis final

Ocourrier de l'INSEE suite à notre correspondance concernant le chiffre de la population légale

COMPTE-RENDU / CONSEIL MUNICIPAL - 21/02/2014

Ocourrier de La Poste concernant la revalorisation de l'indemnité compensatrice à 996euros par mois

Ocourrier de la mairie de Sours concernant le projet de modification simplifiée du POS de Sours

Ocourrier de remerciements de l'Association des Anciens Combattants concernant le versement de la subvention au titre de l'année 2014

Ocourrier du Théâtre concernant leurs représentations + affiche

Osignature de l'ordre de service concernant la 2^{ème} tranche de l'Eglise, signé en date du 18 décembre 2013, pour l'entreprise RPL

→ Nicolas VANNEAU précise que

- les cours informatiques vont être reconduits pour l'année 2014

Monsieur le Maire précise que ce conseil était le dernier de la mandature, remercie toute l'équipe municipale pour son implication, le personnel ainsi que les personnes qui assistent régulièrement aux séances municipales.

Il souhaite bonne chance à la future municipalité.

20. CLOTURE de SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 10.